Image not found or type unknown

Rayures volontaires sur voiture

Par **Richard Gerard**, le **24/05/2017** à **07:31**

Bonjour,
Je vous explique mon problème, j'ai 16 ans et il y a 1 jour ma mère s'est garé sur un parking public à côté d'un mec garé en biais, cela m'a énervé (je l'étais déjà pour des problèmes personnels) et j'ai rayé sa voiture avec des clés, ma mère était présente mais n'était pas au courant que j'allais le faire et m'a engueulé par la suite, à savoir que sur le parking il y a une caméra mais je ne sais pas si elle était pointée sur nous, qu'est ce que je risque si le gars va porter plainte et qu'on voit ma mère et moi sur la vidéo surveillance? Est ce moi ou ma mère qui va en payer les conséquences et quelles sont les conséquences? En plus je suis tellement débile que maintenant je regrette et je me XXXX un peu dessus sachant que financièrement c'est vraiment pas la joie. Merci de me répondre et ceux qui comptent me dire que j'ai étais abruti de le faire, c'est pas la peine je m'en rends très bien compte après coup.

Par **janus2fr**, le **24/05/2017** à **08:13**

Bonjour,
C'est vous seul qui êtes pénalement responsable, pas votre mère.
Ce que vous risquez pour détérioration d'un bien privé, 2 ans de prison et 30000€ d'amende (peine maximale), selon l'article 322-1 du code pénal.

Par **Richard Gerard**, le **24/05/2017** à **11:51**

Même pour des rayures ?

Par **janus2fr**, le **24/05/2017** à **13:25**

Comme je ne l'ai pas écrit, c'est la peine maximale à laquelle un juge peut vous condamner. Il est bien évident que pour une rayure, on n'en est pas à ce niveau. C'est le juge qui déciderait en fonction de divers paramètres, comme l'importance de la détérioration et vos antécédents judiciaires, en étant tenu, au maximum, à la peine prévue au code pénal.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés